

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 juin 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Anne-Marie BAUDON -- Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés : Madame Catherine MARCY (pouvoir à Mme BAUDON) - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ (pouvoir à M. HARENG) – Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à M. JULHES) – Madame Frédérique MORANGE - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vivien JULHES.

Dates de convocation.....	8 juin 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	15
Nombre d'absent	2
Pour.....	15
Contre	0
Abstention.....	0

N° 19 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – EHPAD/RA PORT-NEUF – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Une aide financière dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie concernant les actions collectives de prévention a été accordée par le Département de la Charente-Maritime à l'établissement de Port Neuf pour un montant de 7 000 €. Le détail par action est le suivant :

- 3 500 € pour l'atelier « Médiation animale »
- 3 500 € pour l'atelier « Musicothérapie »

Le département de la Charente-Maritime attribue une subvention concernant le forfait autonomie à l'établissement de Port Neuf pour un montant de 15 305 €. Il a été prévu un montant de 14 165 € au budget prévisionnel 2024 donc il convient d'inscrire la somme de 1 140 € en DM.

Il convient d'augmenter en dépenses et recettes le montant des cautions versées et remboursées aux résidents pour un montant de 5 000 €.

Le Conseil d'Administration sur propositions du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,

- décide de modifier l'inscription comme suit :

BUDGET PORT NEUF

Accusé de réception en préfecture
017-261700108-20240628-20240704-258-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

I/F	Chap.	Fct	Article	R/O	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
						Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F	011		6288.01	Réel	ANIMATIONS	7 000,00			
F	011		6288.05	Réel	ANIMATIONS FORFAIT AUTONOMIE	1 140,00			
F	018		7483	Réel	SUBVENTION FORFAIT AUTONOMIE		1 140,00		
F	018		7488	Réel	AUTRES SUBVENTIONS		7 000,00		
I	16		165	Réel	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT VERSES			5 000,00	
I	16		165	Réel	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS				5 000,00
TOTAL						8 140,00	8 140,00	5 000,00	5 000,00

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Président du CCAS,

Jean-François FOUNTAINE.